

REVISION GENERALE DU PLU

Plan des informations
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/07/2024
arrétant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Râches,
Le Maire,



Réalisé le : 02/07/2024

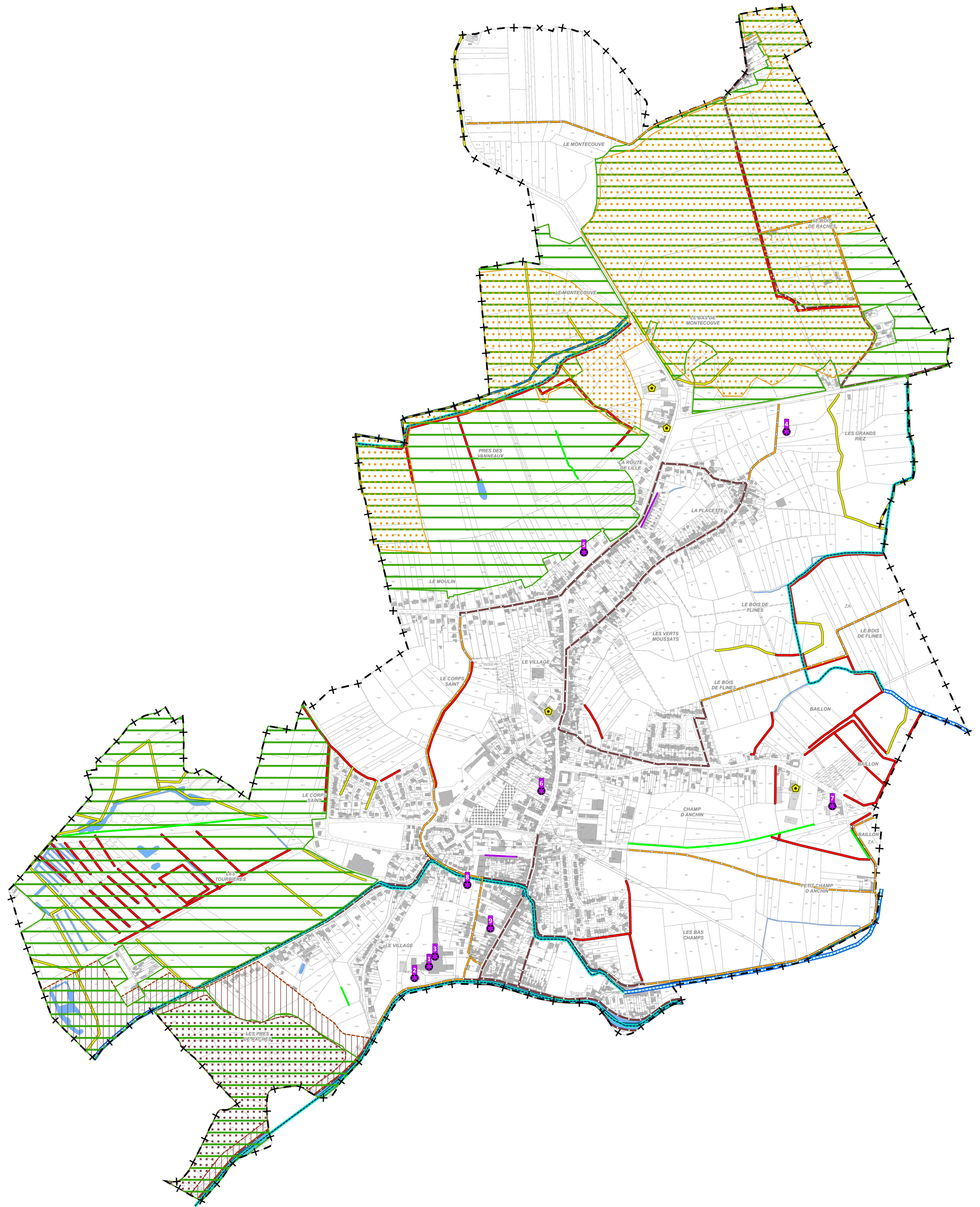
ARRETE LE : 05/07/2024
APPROUVE LE : XXXXXXXX



Légende

- Chemins de randonnée (PDIPR, Véloroute Voie Verte, Boucles du Douaisis)
 - Cours d'eau
 - Fossé
 - Voie d'eau - statut indéterminé
 - Cours d'eau principaux identifiés par le PNRSE
 - Autre cours d'eau
 - Zone Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation du Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux
 - ZNIEFF de type 1
 - Bien UNESCO "Terril des Pâturelles"
 - Zone tampon UNESCO
- Éléments présents dans le règlement graphique :**
- Bâtiment d'activité agricole
 - Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminement à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Façade à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Contexte :**
- Surfaces en eau

La commune fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escuat



0 100 200 300 400 500 mètres